

PROCES VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE SAINT-GALMIER DU 12/12/11

L'an DEUX MIL ONZE, le vingt quatre octobre, à dix-huit heures, le Comité de direction de l'**Etablissement Public local à caractère Industriel et Commercial Office de Tourisme Pays de Saint-Galmier**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de l'Etablissement Public, 1 passage du Cloître à Saint-Galmier, sous la présidence de Monsieur Claude GIRAUD.

Nombre de membres en exercice : 20

Date de convocation du Comité de direction : 1^{er} décembre 2011

Nombre de membres présents : 12

Présents : Mesdames et Messieurs Bernard PHILIPPON, Gabriel BENIER, Marc VIAL représentant Armelle DESJOYAUX, Christine FONTVIEILLE, Claude GIRAUD, Marie-Antoinette BENY, Patrick DEMELBAUER représentant Françoise BESSON, Gérard ESCALES, Valérie TISSOT, Marie-Noëlle HERMANT, Karine HUPFER, Jean-Michel LAMY.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Gérard BROT, François TARDY, Armelle DESJOYAUX représentée par Marc VIAL, Françoise BESSON représentée par Patrick DEMELBAUER, Guy FRANÇON, Patrice FOURNIER, Joakim CARO, Monique BAYARD, Céline LAURENT, Denis PONCET.

Secrétaire : Marie-Antoinette BENY

Pièces transmises :

✓ Volet administratif :

- PV du comité de direction du 24/10/2011 – Cf. [pièce jointe](#)
- Projet de délibération n°12/2011 - Modification du tableau des effectifs – Cf. [pièce jointe](#)
- Projet de délibération n°13/2011 - Décision Modificative Budgétaire n°2/2011 – Cf. [pièce jointe](#)
- Projet de délibération n°14/2011 - Cotisation Forez Tourisme 2012 – Cf. [pièce jointe](#)
- Projet de délibération n°15/2011 - Tarifs 2012 – Cf. [pièce jointe](#)

✓ Volet actions :

- Rapport d'activités 2011 et Perspectives 2012 – Cf. [pièce jointe](#)
- Budget primitif prévisionnel 2012 – Cf. [pièce jointe](#)
- Schéma de développement du tourisme et des loisirs des Pays du Forez – Cf. [pièce jointe](#)

✓ Ouverture de la séance

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GIRAUD.

Monsieur le Président indique que le quorum est atteint et propose Marie-Antoinette BENY comme secrétaire de séance. Marie-Antoinette BENY est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres.

Monsieur le Président fait lecture de l'ordre du jour du Comité de direction de l'Etablissement Public local à caractère Industriel et Commercial Office de Tourisme du Pays de Saint-Galmier.

Ordre du jour :

✓ **Volet administratif**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV du comité de direction du 24/10/2011 – Cf. [pièce jointe](#)

- Projet de délibération n°12/2011 - Modification du tableau des effectifs – Cf. pièce jointe
- Projet de délibération n°13/2011 - Décision Modificative Budgétaire n°2/2011 – Cf. pièce jointe
- Projet de délibération n°14/2011 - Cotisation Forez Tourisme 2012 – Cf. pièce jointe
- Projet de délibération n°15/2011 - Tarifs 2012 – Cf. pièce jointe

✓ **Volet actions**

- Approbation du Rapport d'activités 2011 et des Perspectives 2012 – Cf. pièce jointe
- Approbation du budget primitif prévisionnel 2012 – Cf. pièce jointe
- Agendas et Guide Touristique 2012 : nouveau choix graphique à valider – Cf. pièce jointe
- Nouveau siège de l'OTPSG : point sur le dossier
- Présentation du Schéma de développement du tourisme et des loisirs par Gabriel VIVIEN, Président du Syndicat Mixte des Pays du Forez – Cf. pièce jointe

✓ **Questions diverses**

- **Approbation du PV du comité de direction du 24/10/11** – Cf. pièce jointe

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des observations sur ce PV.

Christine FONTVIEILLE mentionne une erreur sur son prénom.

Monsieur le Président demande au directeur de modifier le PV en ce sens.

Le Comité de direction, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, approuve le procès-verbal par 12 voix pour.

- **Projet de délibération n°12/2011 – Modification du tableau des effectifs** – Cf. pièce jointe

Monsieur le Président informe le Comité de direction qu'en application de la Convention collective n°3175, et compte tenu de la qualification (entre bac+2 et bac+5), des missions conférées aux salarié(e)s et des résultats obtenus sur le dernier exercice ; il convient de procéder à des modifications indiciaires sur les postes déjà existants.

Le personnel de l'Office de Tourisme du Pays de Saint-Galmier actuel et nécessaire au fonctionnement des différents services est présenté dans le tableau des effectifs suivant :

Fonction	Horaire Hebdomadaire (en heures)	Horaire Mensuel (en heures)	Echelon / indice (CCN 3175)	Nature du contrat de travail
Conseillère en séjour	35	151.67	1.2 / 1420	CDD 4 MOIS TEMPS PLEIN (REPLACEMENT POUR CAUSE DE CONGE MATERNITE)
Conseillère en séjour	35	151.67	1.2 / 1420	CDI TEMPS PLEIN
Conseillère en séjour	35	151.67	1.2 / 1420	CDI TEMPS PLEIN
Conseillère en séjour Guidage	35	151.67	1.2 / 1420	CDI TEMPS PLEIN
Conseillère en séjour Régisseur	35	151.67	1.3 / 1535	CDI TEMPS PLEIN

Responsable promotion communication	35	151.67	2.1 / 1600	CDI TEMPS PLEIN
Responsable guidage et commercialisation	32	138.67	2.1 / 1600	CDI TEMPS PARTIEL
Responsable accueil	35	151.67	2.2 / 1775	CDI TEMPS PLEIN
Responsable Administratif et Infographie	35	151.67	2.3 / 1930	CDI TEMPS PLEIN

Monsieur le Président indique que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au budget primitif 2012, crédits qui avaient été débattus dans le cadre du débat d'orientation budgétaire lors du Comité de direction du 24/10/2011. Il s'agit aujourd'hui de formaliser la délibération permettant la mise en œuvre de ces évolutions indiciaires.

Gérard ESCALES précise que ces augmentations indiciaires restent raisonnables et ne représentent qu'une partie du différentiel observé sur la masse salariale entre 2011 et 2012.

Monsieur le Président demande au directeur de détailler cette modification.

Le directeur confirme la nécessité de remplacer Jessica VIAL par Charlene BROUILLAT pour cause de congé maternité. Un CDD de 4 mois lui a été proposé à la suite de son CAE de 12 mois. A l'issue de son CDD, et comme convenu lors du Comité de direction du 24/10/11, Charlene BROUILLAT serait embauchée à temps plein à compter du 01/03/2012. Le directeur précise ensuite que les 17 000.00€ d'augmentation sur le poste charges de personnel et frais assimilés s'expliquent pour moitié par l'embauche de Charlene BROUILLAT et pour moitié par les augmentations indiciaires d'une partie du personnel.

Le comité de direction, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, approuve cette proposition par 12 voix pour.

Monsieur le Président souhaite également obtenir l'avis du Comité de direction sur le renouvellement du contrat de travail du directeur de l'EPIC (CDD de 3 ans) qui arrive à échéance le 31/12/2011. Ce contrat de travail à durée déterminée peut être renouvelé par reconduction expresse pour une durée similaire de 3 ans ou pas. Monsieur le Président précise qu'il pourrait lui être proposé, si le renouvellement de son contrat est confirmé, un contrat de travail à durée indéterminée en lieu et place d'un contrat de travail à durée déterminée. En effet, d'une part le directeur bénéficiait préalablement d'un CDI dans les mêmes fonctions ; d'autre part, les inconvénients liés au CDD de longue durée (prêt bancaire, bail locatif,...) posent un certain nombre de problème récurrent à son encontre.

Gérard ESCALES confirme que le directeur était préalablement en CDI lorsque l'office de tourisme du Pays de Saint-Galmier était sous la forme d'une association Loi 1901 (avant le 01/01/2009), et qu'il aurait pu faire valoir ses droits à ce moment là en sollicitant le maintien de son CDI et non une transformation en CDD puisqu'il s'agissait d'un changement de statut juridique de l'établissement qui l'employait.

Monsieur le Président sollicite l'avis du Comité de direction sur le renouvellement du contrat de travail du directeur de l'EPIC, soit sous la forme d'un CDD d'une durée de 3 ans, soit sous la forme d'un CDI en fonction des possibilités administratives et juridiques offertes.

Le Comité de direction émet un avis favorable sur le renouvellement du contrat de travail du directeur à compter du 01/01/2012.

- **Projet de délibération n°13/2011 - Décision Modificative Budgétaire n°2/2011 – Cf. pièce jointe**

Monsieur le Président indique qu'il convient d'affecter la subvention versée par le Conseil Général de la Loire pour la réédition du topoguide du Pays de Saint-Galmier. Par ailleurs, il convient d'affecter les recettes complémentaires générées par notre activité sur le poste « charges de personnel et assimilés » pour équilibrer les chapitres budgétaires de l'exercice 2011 avant sa clôture le 31/12/2011.

Monsieur le Président précise par ailleurs au Comité que le résultat estimatif de l'exercice 2011 serait un excédent situé entre 1 500 et 5 000€.

Monsieur le Président propose en ce sens la Décision Modificative Budgétaire suivante :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
R743 Subvention CG 42		+ 7 788.00€
D62322 Topoguide balade Pays de St-Galmier	+ 5 938.00€	
D6411 Salaires et appointements	+ 1 850.00€	
TOTAL	+ 7 788.00€	+ 7 788.00€

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
R7063 Inscriptions Randonnée Deux Châteaux		+ 2 022.00€
D6411 Salaires et appointements	+ 2 022.00€	
TOTAL	+ 2 022.00€	+ 2 022.00€

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
R7087 Remboursement de frais		+ 2 647.72€
D6411 Salaires et appointements	+ 2 647.72€	
TOTAL	+ 2 647.72€	+ 2 647.72€

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
R7072 Objets divers		+ 2 500.00€
D6411 Salaires et appointements	+ 2 500.00€	
TOTAL	+ 2 500.00€	+ 2 500.00€

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
R6419 Remboursement CPAM		+ 1 317.23€
D6411 Salaires et appointements	+ 1 317.23€	
TOTAL	+ 1 317.23€	+ 1 317.23€

Le comité de direction, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, approuve cette proposition par 12 voix pour.

- **Projet de délibération n°14/2011 - Cotisation Forez Tourisme 2012** – Cf. pièce jointe

Monsieur le Président rappelle que le conseil d'administration de l'association Forez Tourisme a voté, lors de sa séance du 10 octobre 2011 une augmentation de 14 % de la base de cotisation des offices de tourisme adhérents à l'association Forez Tourisme. En effet, il s'agit pour l'association Forez Tourisme, en difficulté récurrente de trésorerie, d'assurer ses services régaliens, de préparer l'avenir en poursuivant son travail de promotion territoriale et en étoffant ses actions. De surcroît, la fin du CDPRA en 2011 (Contrat de Développement Pays Rhône Alpes) créé une période transitoire avant la signature du nouveau CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône Alpes) programmée début 2012. Enfin, le nouveau CDDRA, qui se recentrera sur des projets touristiques structurants et innovants, verra une baisse des aides régionales sur les volets de la promotion et de la communication.

Les augmentations de cotisations 2012 restent basées sur un principe d'équité, en étant calculées à partir de nombre d'habitant (50%), du potentiel fiscal du territoire (30%) et du nombre de lits touristiques (20%). Le montant total des cotisations passerait ainsi de 74 755.00€ en 2011 à 85 430.00€ en 2012.

La cotisation de l'office de tourisme Pays de Saint-Galmier évoluerait ainsi de 20 858.00€ en 2011 à 23 958.00€ en 2012.

Monsieur le Président indique que le bureau de la CCPSG s'est dernièrement prononcé favorablement sur le montant de cette cotisation à Forez Tourisme, et laisse la parole à Gérard ESCALES, Président de Forez Tourisme pour détailler la situation actuelle de l'association.

Gérard ESCALES annonce que les subventions de la région Rhône-Alpes sont suspendues entre les deux contrats, ce qui engendre une période difficile pour l'association ; les seules recettes étant effectivement les cotisations des offices de tourisme programmées sur 3 années jusqu'en 2013 et les marges du service commercial. Gérard ESCALES précise, concernant les cotisations des offices de tourisme, que le niveau maximal de contribution est atteint par chaque office de tourisme. La région n'interviendra plus sur le fonctionnement, ni sur les anciennes actions de promotion (éditions, salons promotionnels,...), il conviendra donc de réfléchir à une montée en charge des EPCI du Forez en compensation de la baisse des subventions régionales. En revanche, la région pourra continuer d'intervenir sur les actions marketings et commerciales ou sur des actions innovantes. Gérard ESCALES indique que la totalité des salaires de Forez Tourisme (pris partiellement en charge par l'OT de Loire Forez actuellement) sera à compter du 01/01/2012 à la seule charge de Forez Tourisme (précision : le rattachement du personnel restera administrativement à l'EPIC de Loire Forez).

Gérard ESCALES aborde également la réforme territoriale en cours au niveau départemental qui n'a permis d'aller aussi vite que prévu dans la négociation avec les EPCI puisque les choses ne sont pas encore complètement réglées. La question de cette participation des différents EPCI du Forez devra être tranchée au plus tôt dans l'année 2012.

Monsieur le Président souligne l'action de Forez Tourisme pour le territoire et ses résultats encourageants ; résultats qui ne pourraient être atteints si nous étions seuls. La progression de notre chiffre d'affaires lié à la commercialisation de produits touristiques tend à le prouver.

Bernard PHILIPPON s'interroge quant à la participation des EPCI au budget de Forez Tourisme, s'agit-il d'une participation directe ou indirecte via l'EPIC OTPSG ?

Gérard ESCALES indique qu'il y a effectivement plusieurs options comme celle d'une taxation à l'habitant comme le financement du Pays d'Art et d'Histoire, mais la configuration la plus probable, sous réserve de leur accord, pourrait être une subvention dédiée.

Bernard PHILIPPON confirme que les retombées économiques du tourisme abordées par Gabriel VIVIEN viennent acter le choix d'un développement touristique de notre territoire en général, et le choix de Forez Tourisme en termes de commercialisation de produits touristiques en particulier.

Monsieur le Président souhaite que ces chiffres soient annoncés lors du prochain conseil communautaire pour permettre aux élus d'autres délégations de mesurer l'intérêt économique du tourisme sur notre territoire.

Monsieur le Président propose d'approuver le tarif de la cotisation 2012 qui sera versée à l'association Forez Tourisme au titre de l'année 2012 :

COTISATION FOREZ TOURISME 2012	
Désignation	Tarif
Cotisation Forez Tourisme 2012	23 958.00 €

Le comité de direction, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, approuve cette proposition par 12 voix pour.

- **Projet de délibération n°15/2011 - Tarifs 2012** – Cf. pièce jointe

Monsieur le Président propose d'approuver les tarifs des produits et des visites conçus et vendus respectivement par la boutique et le service guidage de l'Office de Tourisme qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 selon les conditions ci-dessous :

BOUTIQUE	
Désignation	Prix de vente TTC
Balades en Pays de Saint Galmier - prix public	8,00 €
Balades en Pays de Saint Galmier - prix revendeurs	7,00 €
Forez en Lyonnais	5,00 €
La Loire à pied	13.50 €
Guide des Voies Vertes	6,00 €
VTT Forez et Jarez	7,62 €
Le Forez, entre Loire et Crêtes	13,50 €
Chemins de St Jacques de Compostelle	13,00 €
Sentier du Curiste - prix public	7,00 €
Sentier du Curiste - prix revendeurs	6,00 €
Guide Randonnées en Massif Central	6,00 €
Balades et Patrimoine en Forez	6,00 €
Randonnées pédestres des Monts du matin	10,00 €

Guide vélo Plaine du Forez	9,00 €
Carte IGN Forez Monts et Plaine	7,00 €
Découvrir Sorbiers	6,50 €
Tee shirt Rouge Homme XL	6,00 €
Tee shirt Rouge Femme 3/4 L	6,00 €
Tee shirt Rouge Femme 3/4 M	6,00 €
Sweat Rouge L	15,00 €
Tablier	3,50 €
Photophore	5,00 €
Calculatrice	9,00 €
Couteau sommelier	4,00 €
Serviette Evian	12,00 €
Bougeoir	5,00 €
Tableau à écrire	2,00 €
Drap de Bains	19,00 €
Agitateur par 10	2,00 €
Set de tables	12,50 €
Dessous de bouteilles	2,00 €
Décapsuleur Design	5,00 €
Décapsuleur simple	1,60 €
Shaker Badoit rouge	9,00 €
Casquettes	4,00 €
Set de coloriage	2,00 €
Pince mémo	2,00 €
Livre Fleuve Loire, destins croisés	37,00 €
Livre Histoire de croix feuillantes	3,00 €
Livre Le message de Claude d'Urfé	21,00 €
Livre Marguerite de Luppé	18,00 €
Livre La Passion de l'Histoire, l'histoire d'une passion	24,90 €
Livre Les Sapines Foréziennes	20,00 €
Livre Le Forez en dates et en cartes	15,00 €
Livre Entre sources et château	18,00 €
Sac à Maillot de bain	9,50 €
Aimant en Céramique	2,00 €
Photophore angelot	5,00 €
Plumier à crayons	6,00 €
Stylos verts	1,20 €
Stylos Orange	1,20 €
DVD Fête médiévale	8,00 €
DVD Pays de Saint-Galmier	25,00 €
CD Les Chats perchés	12,00 €
Carte Gourmande	52,00 €
Petites roses Pierre Marion	10,00 €
Grandes roses Pierre Marion	15,00 €
Sac Fête de la Courge	2,50 €
Carte cadeau : Destination ludique	30,00 €
Carte cadeau : Destination hippodrome	60,00 €
Carte cadeau : Destination saveurs	50,00 €
Carte cadeau : Destination bien-être	60,00 €
Carte cadeau : Destination frissons	60,00 €
Carte cadeau : Destination détente	80,00 €
Carte cadeau : Destination insolite	120,00 €
Carte cadeau : Destination sensations	250,00 €
Carte cadeau : Destination stages	135,00 €
Cartes postales rose clocher mat - prix public	0,50 €
Cartes postales rose clocher mat - prix revendeurs	0,30 €
Cartes postales rose clocher brillant - prix public	0,50 €

Cartes postales rose clocher brillant - prix revendeurs	0,30 €
Cartes postales rose brillant - prix public	0,50 €
Cartes postales rose brillant - prix revendeurs	0,30 €
Cartes postales rose mat - prix public	0,50 €
Cartes postales rose mat - prix revendeurs	0,30 €
Cartes postales Rond Point du jet d'eau - prix public	0,50 €
Cartes postales Rond Point du jet d'eau - prix revendeurs	0,30 €
Maison Pilotis mat - prix public	0,50 €
Maison Pilotis mat - prix revendeurs	0,30 €
Maison Pilotis brillant - prix public	0,50 €
Maison Pilotis brillant - prix revendeurs	0,30 €
Maison rouge brillant - prix public	0,50 €
Maison rouge brillant - prix revendeurs	0,30 €
Maison rouge mat - prix public	0,50 €
Maison rouge mat - prix revendeurs	0,30 €
Cartes postales Souffleur de verre - prix public	0,50 €
Cartes postales Souffleur de verre - prix revendeurs	0,30 €
Cartes Postales Badoit - prix public	0,50 €
Cartes Postales Badoit - prix revendeurs	0,30 €
Cartes postales roseraie - prix public	0,50 €
Cartes postales roseraie - prix revendeurs	0,30 €
Cartes postales Porte de la Devise - prix public	0,50 €
Cartes postales Porte de la Devise - prix revendeurs	0,30 €
Cartes postales Cloître - prix public	0,50 €
Cartes postales Cloître - prix revendeurs	0,30 €
Cartes postales Mairie de Saint-Galmier - prix public	0,50 €
Cartes postales Mairie de Saint-Galmier - prix revendeurs	0,30 €
Cartes postales Mix Chamboeuf	0,50 €
Cartes postales Eglise Chamboeuf	0,50 €
Cartes postales Village Chamboeuf	0,50 €
Carte postale Château de Bouthéon - tour	0,50 €
Carte postale Château de Bouthéon - vue aérienne	0,50 €
Carte postale Château de Bouthéon -parc animalier	0,50 €
Carte postale Château de Bouthéon -architecture	0,50 €
Carte postale Château de Bouthéon – Aile renaissance	0,50 €
Carte postale – Vues d'Andrézieux-Bouthéon	0,50 €
Yoyo Pays de Saint-Galmier	1,50 €

VISITES GROUPES		
Désignation	Prix de vente TTC	Gratuité
Savoir-faire guidé par OTPSG		
mini-groupes (de 10 à 15 pers.)	60,00 €	écoles de la commune
1 groupe - 1 guide (de 16 à 25 pers.)	90,00 €	écoles de la commune
2 groupes - 2 guides (de 26 à 50 pers.)	170,00 €	écoles de la commune
1/2 journée 2 visites (1 guide)	130,00 €	écoles de la commune
1/2 journée 2 visites (2 guides)	240,00 €	écoles de la commune
1 journée - 1 guide	180,00 €	écoles de la commune
1 journée - 2 guides	315,00 €	écoles de la commune
Formule espace découverte 1 groupe (de 10 à 50 pers.)	60,00 €	écoles de la commune
Patrimoine guidé par OTPSG		
mini-groupes (de 10 à 15 pers.)	65,00 €	écoles de la commune

1 groupe - 1 guide (de 16 à 30 pers.)	100,00 €	écoles de la commune
2 groupes - 2 guides (de 31 à 60 pers.)	185,00 €	écoles de la commune
1/2 journée 2 visites (1 guide)	130,00 €	écoles de la commune
1/2 journée 2 visites (2 guides)	235,00 €	écoles de la commune
1 journée - 1 guide	200,00 €	écoles de la commune
1 journée - 2 guides	340,00 €	écoles de la commune
Patrimoine et savoir-faire guidés par OTPSG		
1 groupe - 1 guide (de 15 à 25 pers.)	170,00 €	écoles de la commune
2 groupes - 2 guides (de 26 à 50 pers.)	310,00 €	écoles de la commune
Accompagnement par OTPSG		
mini-groupes (de 10 à 15 pers.)	40,00 €	écoles de la commune
1 groupe	60,00 €	écoles de la commune
2 groupes	100,00 €	écoles de la commune
1 journée - 1 guide	115,00 €	écoles de la commune
1 journée - 2 guides	200,00 €	écoles de la commune
Tarif prestataire commissionné		
Prestataire - Tarif unitaire adulte	3,00 €	1 pour 20 payants
Prestataire - Tarif unitaire enfant	2,00 €	écoles de la commune
Accueil petit déjeuner par OTPSG		
Tarif unitaire adulte	4,00 €	
Tarif unitaire adulte promotionnel	2,30 €	
Jeux		
Tarif unitaire enfant	2,00 €	accompagnateurs
Jeux de piste adulte (de 10 à 20 personnes)	60,00 €	
Jeux de piste adulte (de 21 à 35 personnes)	90,00 €	
Jeux de piste adulte (de 36 à 50 personnes)	130,00 €	
Pénalité de retard (au-delà d'1/2heure non justifiée et sans motif valable)		
1 groupe	20,00 €	

VISITES INDIVIDUELS			
Désignation	Prix de vente adulte TTC	Prix de vente enfant TTC (de 8 à 18 ans)	Gratuité
Savoir-faire guidé par OTPSG			
Source Badoit	3,50 €	2,50 €	personnel OTSI 42, Journées du patrimoine, JNPO, baldomériens
Pasquier	3,50 €	2,50 € (de 14 à 18 ans)	personnel OTSI 42, JNPO
Patrimoine guidé par OTPSG			
Vieux Bourg de Saint-Galmier	3,50 €	2,50 €	personnel OTSI 42, Journées du patrimoine
Ville de Montrond-les-Bains (thermalisme et historique)	3,50 €	2,50 €	personnel OTSI 42, Journées du patrimoine
Découverte historique de La Fouillouse	3,50 €	2,50 €	personnel OTSI 42, Journées du patrimoine
Ville d'Andrézieux-Bouthéon	3,50 €	2,50 €	personnel OTSI 42, Journées du patrimoine

Patrimoine accompagné par OTPSG			
Balade commentée de Bellegarde-en-Forez	3,50 €	2,50 €	personnel OTSI 42, Journées du patrimoine
Ville de Veauche (bourg et cité Saint-Laurent)	3,50 €	2,50 €	personnel OTSI 42, Journées du patrimoine
Savoir-faire accompagné par OTPSG			
Verrerie OI Manufacturing	3,50 €	2,50 € (de 14 à 18 ans)	personnel OTSI 42, JNPO
Cartonnerie de l'Ondaine	3,50 €	2,50 €	personnel OTSI 42, JNPO
Piscines Desjoyaux	3,50 €	2,50 €	personnel OTSI 42, JNPO
Hostellerie La Poularde	3,50 €	2,50 €	personnel OTSI 42
Jeux du casino de Montrond	3,50 €		personnel OTSI 42
Au cœur des courses hippiques	3,50 €	2,50 €	personnel OTSI 42
Immersion dans le monde du casino	3,50 €		personnel OTSI 42
Atelier de poterie	3,50 €	2,50 €	personnel OTSI 42, JNPO
Atelier de vitrail	3,50 €	2,50 € (de 16 à 18 ans)	personnel OTSI 42, JNPO
Station de traitement d'eau potable	3,50 €	2,50 € (de 16 à 18 ans)	personnel OTSI 42, semaine développement durable
Jeux			
Jeu de piste		2,00 €	accompagnateurs
Tarif promotionnel -10%			
Toutes les visites proposées ci-dessus	3,15 €	2,25 €	

Monsieur le Président demande au directeur d'apporter quelques précisions sur ce vote des tarifs.

Le directeur précise qu'il s'agit simplement de quelques ajustements sur la grille tarifaire, les nouveaux produits de la boutique étant ajoutés au fur et à mesure tout au long de l'année. Seuls quatre à cinq produits complémentaires sont ajoutés sur cette nouvelle grille de tarifs. Concernant les tarifs des visites groupes et individuels, le directeur indique les premiers sont de la compétence de Forez Tourisme qui assure la commercialisation des produits packagés en direction des groupes ; pour les seconds, il s'agit de la compétence de l'OTPSG associée à une concertation à l'échelle des offices de tourisme du Forez pour proposer des tarifs homogènes d'un territoire à l'autre. Le directeur précise sur ce dernier point qu'une réflexion est en cours pour faire évoluer les tarifs pour individuels adultes à 4.00€ au lieu de 3.50€ à compter du 01/01/2013.

Christine FONTVIEILLE s'interroge quant aux tarifs du topoguide du Pays de Saint-Galmier qui n'apparaît pas dans la liste.

Le directeur confirme qu'il y a bien 2 tarifs : 8.00€ TTC (prix public) et 7.00€ TTC (prix revendeur) et que ces derniers ne figurent pas dans la liste alors qu'ils devraient ; et précise que cela sera immédiatement corrigé dans la rédaction de la délibération.

Christine FONTVIEILLE indique avoir informé l'OTPSG d'une modification concernant la fiche du topoguide n°18 « Le tour de La Fouillouse » compte tenu d'un souci avec un propriétaire qui ne souhaite plus que son chemin soit balisé pour les randonneurs.

Marc VIAL confirme s'être perdu lorsqu'il a fait le circuit, et qu'il a bien un défaut de balisage.

Le directeur indique que le nécessaire sera fait au niveau de la fiche n°18 d'ici le début de l'année prochaine comme la nouvelle configuration du topoguide le permet.

Marie-Antoinette BENY s'interroge quant à l'accès à la passerelle sur la Loire à Montrond-les-Bains dans le prolongement des sentiers des bords de Loire déjà existants.

Monsieur le Président précise que la passerelle sera opérationnelle en début d'année prochaine et permettra de faire le lien entre les bords de Loire rive droite et rive gauche.

Le comité de direction, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, approuve cette proposition par 12 voix pour.

✓ **Volet actions :**

- **Rapport d'activités 2011 et Perspectives 2012** – Cf. pièce jointe

Monsieur le Président demande au directeur de présenter le rapport d'activité 2011 et les perspectives 2012 de l'EPIC OTPSG.

Le directeur remet à chaque membre le rapport d'activité imprimé et précise que ce dernier sera transmis ensuite à tous les élus du conseil communautaire de la CCPSG lors du prochain conseil communautaire dans la perspective du vote du budget primitif 2012 de l'OTPSG. Le directeur précise que l'approbation du rapport d'activité de l'exercice en cours est une obligation réglementaire prévue dans le Code du Tourisme et doit précéder le vote du budget prévisionnel de l'exercice suivant.

Le directeur fait une lecture détaillée de l'ensemble du rapport d'activité 2011.

Monsieur le Président souligne la présence assidue et la participation des élus et professionnels de l'EPIC OTPSG tout au long de l'année au sein du Comité de direction qui contribue à la bonne gouvernance de l'EPIC ; et sur proposition de Gabriel BENIER, convie l'ensemble des membres du Comité de direction à partager le verre de l'amitié autour d'une « galette des rois » lors du prochain Comité en début d'année prochaine.

Le directeur indique, notamment pour répondre à une interrogation de Christine FONTVIEILLE lors du dernier Comité de direction, que la commission « qualité » composée d'élus et de techniciens de l'office de tourisme, et créée l'été dernier, se réunira pour la première fois début 2012, les rendus individuels des audits menés par notre fédération départementale et le cabinet Protourisme ne nous étant transmis que le 16/12/2011, ces audits étant indispensables au bon démarrage des travaux de la commission.

Le directeur mentionne une augmentation de près de 10% de la fréquentation aux guichets des maisons du tourisme, notamment par le développement de l'activité billetterie.

Monsieur le Président confirme que cette activité génère un vrai flux au niveau des maisons du tourisme, après un démarrage en douceur, il y a une vraie montée en puissance de ce service.

Gérard ESCALES confirme que l'activité billetterie est un vrai plus pour nos clients comme pour le territoire, les associations et partenaires qui en bénéficient sont satisfaits du service proposé ; de surcroît c'est une activité assez rémunératrice pour l'office de tourisme avec des commissionnements allant de 5 à 10%.

Marie-Antoinette BENY estime que le déménagement de l'office de tourisme pourra avoir un effet positif sur notre fréquentation compte tenu de son positionnement plus favorable.

Gérard ESCALES confirme que l'office de tourisme se trouvera à l'interface de 3 directions : Chamboeuf, Saint-Galmier et Veauche ; de même l'effet nouveauté devrait aussi jouer en faveur de la fréquentation.

Monsieur le Président confirme que l'augmentation de notre activité commerciale (boutique et billetterie) a aussi pour effet d'améliorer nos recettes propres grâce aux marges engendrées, ce qui a amené notre autofinancement de 11 à 19% entre les budgets 2009 et 2011, et permis de développer notre activité tout en conservant une subvention d'exploitation quasi constante.

Monsieur le Président en profite pour saluer le travail réalisé en 2011 par toute l'équipe de l'office de tourisme compte tenu de l'amélioration de nos résultats entre 2010 et 2011, et demande au directeur de transmettre le message à son équipe.

Le directeur confirme que le métier et les objectifs des offices de tourisme ont beaucoup évolué ces dernières années avec l'intégration de critères marchands et marketing dans notre fonctionnement pour coller à l'évolution du marché.

Le directeur transmet 2 exemplaires de la revue de presse 2011 de l'OTPSG, élaborée à partir de tous les articles de journaux et magazines mentionnant le Pays de Saint-Galmier (plus particulièrement avec une connotation touristique). Ce travail est réalisé au quotidien par une lecture et une sélection des articles de la presse départementale et régionale.

Le directeur précise par ailleurs que les achats d'espace publicitaire en presse écrite ont été revus à la baisse ces dernières années compte tenu de la diversification des médias (web, réseaux sociaux,...) et d'une démarche commune à l'échelle des offices de tourisme des Pays du Forez.

Le directeur présente les nouvelles « cartes cadeaux » réalisées par Forez Tourisme et qui viennent d'être commercialisées en collaboration avec de nombreux prestataires touristiques du Forez.

Karine HUPFER (gérante de 3A compétition et qui propose une carte cadeau « sensation ») précise que les cartes sont proposées à des tarifs allant de 30 à 250€ sur l'ensemble des 9 thématiques proposées.

Le directeur détaille les nouveaux « jeux de piste kitoutout » lancés l'été dernier à destination des groupes jeunes publics, et qui sont la déclinaison des « visites de ville » pour le public adulte lancées en 2010.

Marie-Antoinette BENY s'interroge sur la possibilité de le faire par des individuels.

Le directeur indique que cela est tout à fait possible pour des individuels.

Le directeur précise que l'application mobile Iodyssée poursuit son développement et propose d'en faire la démonstration lors du prochain Comité de direction.

Gérard ESCALES confirme que la solution est très intéressante mais nécessite encore quelques améliorations avant son lancement officiel.

Le directeur présente l'organigramme technique de l'EPIC OTPSG.

Monsieur le Président propose d'inviter toute l'équipe lors du prochain Comité de direction pour permettre un échange entre élus et techniciens lors de la petite réception évoquée précédemment.

Le directeur détaille ensuite l'ensemble des perspectives et des actions 2012.

Monsieur le Président soumet le rapport d'activité 2011 et les perspectives 2012 de l'EPIC OTPSG à l'approbation du Comité de direction.

Le Comité de direction, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, approuve le rapport d'activité 2011 et les perspectives 2012 de l'EPIC OTPSG par 12 voix pour.

- **Budget primitif prévisionnel 2012** – Cf. pièce jointe

Monsieur le Président indique que le budget a été longuement débattu lors du dernier Comité de direction en date du 24/10/2011, et qu'il convient lors de la séance du jour de procéder à son vote définitif. Monsieur le Président indique que le budget 2012 de l'EPIC OTPSG a été présenté le 30/11/2011 au Bureau de la CCPSG et a reçu un avis favorable de ces membres ; enfin, suite au vote de ce soir, il sera présenté pour approbation définitive au conseil communautaire de la CCPSG du 19/12/2011.

Christine FONVIELLE s'interroge quant à l'augmentation de la subvention d'exploitation versée par la CCPSG entre les exercices 2011 et 2012.

Monsieur le Président précise que l'augmentation de la subvention d'exploitation a été ramenée de 15 000.00 à 8 000.00€ suite aux observations faites lors du dernier Comité de direction. Cette augmentation de 1.8% correspond au montant de l'inflation en 2011. Par ailleurs la subvention d'exploitation de la CCPSG n'avait pas augmenté entre les exercices 2010 et 2011. Enfin, il est à souligner, comme mentionné au point précédent, que notre autofinancement est passé entre 2009 et 2011 de 11 à 19%, ce qui a permis de garantir un développement de nos actions sans solliciter une augmentation de la subvention d'exploitation de la CCPSG.

Gérard ESCALES souligne que cette augmentation correspond à la seule augmentation conventionnelle (ancienneté et valeur du point) de la masse salariale entre deux exercices comptables.

Monsieur le Président interroge le directeur sur l'évolution du montant de la taxe de séjour.

Le directeur confirme que le chiffre est en hausse entre 2010 et 2011 avec environ 34 000.00€ collectés en 2011 grâce à cette taxe payée par les touristes hébergés sur le Pays de Saint-Galmier.

Gabriel BENIER souligne que la commune de Chamboeuf ne s'associe pas à la réédition du Tour Loire Pilat, la commune ne souhaitant pas de fait recevoir une étape arrivée ou départ en 2012 ; bien entendu un simple passage des coureurs est tout à fait possible.

Monsieur le Président indique que le choix de la ville de Chamboeuf sera respecté par l'organisation en 2012.

Marie-Antoinette BENY précise que l'édition 2012 marque le 20^{ème} anniversaire de l'événement et peut-être malheureusement son dernier compte tenu de leurs difficultés financières.

Monsieur le Président soumet le budget primitif prévisionnel 2012 de l'EPIC OTPSG à l'approbation du Comité de direction.

Le Comité de direction, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, approuve cette proposition par 12 voix pour.

- **Agendas et Guide Touristique 2012 : nouveau choix graphique à valider** – Cf. pièce jointe

Monsieur le Président demande au directeur de présenter les nouveaux choix graphiques envisagés pour nos prochaines éditions.

Le directeur sollicite l'avis du Comité de direction sur les choix graphiques envisagés sur 2012 pour les couvertures des agendas et du guide touristique 2012 du Pays de Saint-Galmier. Il précise qu'il a été fait le choix, en collaboration avec l'agence TV & CO, de proposer la mise en scène d'animaux « insolites » après avoir utilisé des visages humains en 2011.

Christine FONTVIEILLE indique que l'on aurait aussi pu utiliser des photos du territoire à la place de ces photos d'animaux. Le directeur confirme que cela sera le cas sur la couverture du guide touristique, qui est notre édition promotionnelle traditionnelle.

Gérard ESCALES précise que ce choix marketing répond à l'idée d'être percutant pour des éditions qui font référence à l'ensemble des événements du territoire et sont en édition trimestrielle.

- **Nouveau siège de l'OTPSG : point sur le dossier**

Monsieur le Président demande à Gérard ESCALES de faire un point sur ce dossier.

Gérard ESCALES précise que le déménagement devrait intervenir dans le courant du mois de février 2012, la CCPSG s'installant quelques jours avant l'office de tourisme dans le souci d'optimiser les transferts.

- **Schéma de développement du tourisme et des loisirs des Pays du Forez – Cf. pièce jointe**

Cette intervention a eu lieu en début de séance à la demande de Monsieur le Président.

Monsieur le Président présente Gabriel VIVIEN, Président du Syndicat Mixte des Pays du Forez, et Peggy JIMINEZ, assistante tourisme et patrimoine des Pays du Forez, invités à participer à ce Comité de direction pour la présentation du Schéma de développement du tourisme et des loisirs des Pays du Forez.

Gabriel VIVIEN remercie Monsieur le Président et les membres du Comité de direction pour cette invitation à présenter le Schéma de développement du tourisme et des loisirs des Pays du Forez.

Gabriel VIVIEN précise que ce Schéma de développement a été réalisé dans le cadre de la préparation du nouveau CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes) des Pays du Forez, les préconisations du Schéma permettant notamment d'amender les fiches actions « tourisme » contenues dans le CDDRA.

Gabriel VIVIEN indique que le CDDRA des Pays du Forez est passé en commission d'avis des services de la Région Rhône-Alpes le 08/12/2011, et a reçu un avis très favorable des membres de la commission. Avant même son passage en commission permanente le 23/03/2012 pour validation définitive, la commission a autorisé le Syndicat Mixte des Pays du Forez à déposer des dossiers de subventionnement dès le début de l'année 2012. Pour rappel, le CDDRA dispose d'une enveloppe globale de 14 millions d'euros répartis sur une durée de 6 ans (2012-2016), une partie de ces crédits étant bien entendu réservée au développement du tourisme sur les Pays du Forez.

Gabriel VIVIEN rappelle que le Syndicat Mixte des Pays du Forez est composé de 8 EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) : Vallée de l'Ance (Puy de Dôme), Pays de Saint-Bonnet-le-Château, Loire-Forez, Boën Pays d'Astrée, Noirétable Haut Forez, Feurs-en-Forez, Pays de Saint-Galmier et Montagnes du Matin. Gabriel VIVIEN souligne l'excellent travail réalisé par tous les élus des EPCI délégués au Syndicat Mixte qui ont activement contribué à la rédaction de ce nouveau CDDRA.

Gabriel VIVIEN précise que c'est à la demande des services de la Région Rhône-Alpes que ce Schéma de développement du tourisme et des loisirs a été réalisé, avec comme objectif de proposer des actions coordonnées et rationalisées sur le périmètre des Pays du Forez au service du développement du tourisme, ce dernier étant un vecteur non négligeable de développement et de retombées économiques.

Gabriel VIVIEN demande à Peggy JIMINEZ de présenter le Schéma de développement du tourisme et des loisirs des Pays du Forez, avec en préambule un rappel des actions réalisées sur le précédent CDPRA (2005-2010) en matière de développement touristique.

Peggy JIMINEZ rappelle que les axes forts du précédent CDPRA : amélioration de l'offre d'hébergement touristique avec des aides à la création pour les gîtes et chambres d'hôtes ; la coordination et professionnalisation des acteurs du tourisme avec la création de l'association Forez Tourisme en 2006 (les offices de tourisme ayant commencé leur collaboration à partir de 2002).

Peggy JIMINEZ précise que ce Schéma de développement touristique fait suite à une Etude d'image et de positionnement (réalisée en 2008 par les Pays du Forez et Forez Tourisme) qui avait permis l'élaboration d'un plan d'actions sur 3 ans (2008-2011). Il a donc été décidé fin 2010, dans le cadre de la préparation du nouveau CDDRA la réalisation d'un véritable Schéma de développement touristique qui puisse définir une stratégie tant sur la promotion touristique que sur l'aménagement touristique, ce dernier n'ayant pas été abordé lors de la précédente étude d'image réalisée en 2008.

Peggy JIMENEZ indique que le Schéma de développement touristique s'est élaboré sur une durée de 6 mois entre novembre 2010 et mai 2011. Le Schéma a été réalisé en 3 phases distinctes :

- Phase 1 : le diagnostic, permettant de déterminer les forces et les faiblesses du Forez
- Phase 2 : l'émergence des axes stratégiques, avec notamment l'organisation de nombreux ateliers où ont été amenés à participer l'ensemble des acteurs du tourisme des Pays du Forez
- Phase 3 : l'élaboration d'un plan d'actions sur la période 2012-2016

Peggy JIMENEZ fait une présentation détaillée du Schéma de développement du tourisme et des loisirs des Pays du Forez.

AXE 1 : mettre en tourisme les atouts culturels et festifs du Forez

Monsieur le Président souhaite connaître le détail des retombées économiques sur le territoire.

Peggy JIMENEZ indique ces retombées sont estimées à 343.00€ / an / habitant (hors excursions), soit un total de 22 millions d'euros pour l'hébergement marchand et de 37 millions d'euros pour l'hébergement non marchand.

Gérard ESCALES souligne que l'hébergement non marchand (amis, famille, résidences secondaires) bénéficie de plus de retombées et souhaite en connaître le détail.

Peggy JIMENEZ précise que le panier moyen du touriste hébergé dans un hébergement non marchand est de 11.00€ / jour.

Bernard PHILIPPON s'interroge sur le chiffre cumulé de 59 millions d'euros, à quoi correspond-il exactement ?

Gabriel VIVIEN confirme qu'il s'agit des retombées économiques annuelles générées par le tourisme sur les Pays du Forez.

Peggy JIMENEZ indique que la marge de progression est forte, les taux d'occupation des hébergements étant encore relativement faibles sur certaines périodes.

Marc VIAL s'interroge sur le montant des retombées par habitant comparativement aux taux d'occupation (entre 9% et 11%) observés au niveau des différents types d'hébergements.

Gérard ESCALES indique que ces ratios d'occupation (qui ne concernent que l'hébergement marchand) sont à pondérer compte tenu qu'ils ne concernent que les séjours d'agrément en hôtellerie de plein air ou chambres d'hôtes ; la majorité des nuitées (en hôtellerie) sur le Forez concerne la clientèle d'affaires et cette dernière n'est pas prise en compte dans le calcul de ces ratios d'occupation.

Gabriel VIVIEN précise que toutes les préconisations énoncées dans le Schéma ne pourront être reprises dans le CDDRA. A titre d'exemple, la mise en place d'une commission tourisme à l'échelle des Pays du Forez (composée d'élus du Pays, de techniciens des EPCI et ponctuellement d'autres opérateurs touristiques publics ou privés) était préconisée par le Schéma et a été actée dans la rédaction du CDDRA.

Gérard ESCALES confirme que le Schéma a mis en avant une montée en puissance des EPCI, tant en terme d'aménagement touristique, ce qui révèle de leur compétence, que de ressources budgétaires.

A la lecture du Schéma, Gérard ESCALES tient à souligner la nécessité de hiérarchiser nos offres touristiques, que ce soit en termes de sites ou d'événementiels, pour assurer une meilleure efficacité à notre promotion et une meilleure lisibilité pour nos clients.

Christine FONTVIEILLE s'interroge sur la manière d'effectuer ces choix.

Peggy JIMENEZ précise que le choix sera fait par la commission tourisme du Syndicat Mixte à partir d'appel à projet.

Gabriel VIVIEN confirme que sont 2 à 3 sites naturels, 2 à 3 sites patrimoniaux et culturels ainsi que 2 villages à fort potentiel touristique qui pourront bénéficier de fonds régionaux pour le développement de leurs équipements et services ; avec l'ambition de faire du Forez, à l'échéance du CDDRA en 2017, une véritable destination touristique. A cela s'ajoute la mise en tourisme du Réseau des Places fortes du Forez, les deux routes touristiques que sont « La route des balcons » et « La route du basalte » auxquelles s'ajouterait une 3^{ème} route entre la rive droite de la Loire et les contreforts des Monts du lyonnais.

AXE 2 : structurer l'offre nature pour un tourisme vert de référence

Gérard ESCALES indique que la notion de cheminement et de randonnée est un axe fort à développer ; le GR20 Corse, avec sa notoriété et sa fréquentation exceptionnelle, en est un bel exemple.

Claude GIRAUD souhaite savoir si l'association Vélo Loire Forez a été associée à cette réflexion compte tenu de leur engagement sur le développement des voies vertes.

Bernard PHILIPPON confirme que l'association a réalisé un travail exceptionnel avec une cartographie précise de tous les itinéraires.

Gabriel VIVIEN confirme que l'association sera associée dans cette démarche de création de voies vertes qui est un des véritables enjeux du CDDRA d'ici 2016.

BERNARD PHILIPPON souligne qu'il conviendrait de prévoir un maillage avec les transports en commun déjà existants.

Peggy JIMENEZ confirme que cela est bien prévu avec un interfaçage programmé entre les différents modes de transports collectifs et doux.

Gabriel VIVIEN indique, à titre d'exemple, qu'il faudra également inciter des opérateurs à commercialiser une offre de location de vélos, mode de transport doux par excellence.

Gérard ESCALES confirme l'intérêt de ce projet, une expérience récente de location de vélos électriques sur la maison du tourisme de Saint-Galmier ayant très bien fonctionné.

Bernard PHILIPPON précise que cette dimension touristique doit être prise en compte dans les projets de développement de mode de transport doux.

AXE 3 : offrir de nouvelles possibilités d'hébergement marchand de qualité

Marie-Noëlle HERMANT souligne qu'il convient de bien réfléchir à la création de nouveaux établissements compte tenu du taux de remplissage relativement faible des hébergements déjà existants.

Gérard ESCALES confirme qu'il faut travailler en parallèle sur le renforcement de notre offre touristique, la seule à pouvoir générer de l'hébergement sur le territoire.

AXE 4 : renforcer et pérenniser les actions marketing en accentuant les efforts vers les groupes et intermédiaires

Peggy JIMENEZ indique que cet axe concerne plus particulièrement l'association Forez Tourisme dont les actions sont essentiellement orientées vers le marketing touristique et la commercialisation de produits touristiques en direction de public cible.

Gérard ESCALES précise qu'il faut également renforcer notre promotion touristique en direction des habitants et des élus du territoire pour en faire de véritables ambassadeurs de la destination.

AXE 5 : accompagner les acteurs publics et privés dans un processus de professionnalisation

Gérard ESCALES précise qu'il faut que chaque acteur touristique soit un véritable ambassadeur touristique de son territoire.

Gabriel VIVIEN précise que toutes ces préconisations ne pourront pas être reprises dans le CDDRA ; les choix stratégiques se sont en l'état articulés autour 2 fiches actions :

- Fiche n°1 : « Soutien à l'équipement touristique de sites et itinéraires » et « Structuration de l'offre pour un écotourisme de référence » (avec notamment la structuration de l'activité randonnée) : 800 000.00€ de fonds régionaux mobilisables
- Fiche n°2 : « Soutien de l'offre d'hébergement marchand pour l'accueil de tourisme d'agrément » et « Développer un marketing efficace » (dont une aide dégressive sur 3 ans à l'association Forez Tourisme) : 640 000.00€ de fonds régionaux mobilisables

Monsieur le Président s'interroge sur la possibilité de mobiliser d'autres fonds régionaux pour des projets plus importants.

Gabriel VIVIEN précise que la Région pourra continuer à mobiliser des lignes budgétaires de droit commun sur des projets bien spécifiques en sus des fonds mentionnés ci-dessus.

Gabriel VIVIEN précise que les EPCI devront identifier des projets touristiques émergents sur leur périmètre et éligible aux fonds régionaux, notamment par la mise en place de fonds de concours.

Monsieur le Président confirme que cela pourrait être un engagement de trois parties, les Pays du Forez, les EPCI et les communes concernées.

Monsieur le Président remercie Gabriel VIVIEN et Peggy JIMENEZ pour la qualité de leur intervention et la mise en perspective du développement touristique à l'échelle des Pays du Forez sur les 6 prochaines années.

✓ **Questions diverses**

En l'absence d'autres questions et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Monsieur le Président à 20h30.

Fait à Saint-Galmier le 26/12/2011.

Le Président,

Claude GIRAUD

PROCES VERBAL DU COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE SAINT-GALMIER DU 12/12/11

L'an DEUX MIL ONZE, le vingt quatre octobre, à dix-huit heures, le Comité de direction de l'**Etablissement Public local à caractère Industriel et Commercial Office de Tourisme Pays de Saint-Galmier**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de l'Etablissement Public, 1 passage du Cloître à Saint-Galmier, sous la présidence de Monsieur Claude GIRAUD.

Nombre de membres en exercice : 20

Date de convocation du Comité de direction : 1^{er} décembre 2011

Nombre de membres présents : 12

Présents : Mesdames et Messieurs Bernard PHILIPPON, Gabriel BENIER, Marc VIAL représentant Armelle DESJOYAUX, Christine FONTVIEILLE, Claude GIRAUD, Marie-Antoinette BENY, Patrick DEMELBAUER représentant Françoise BESSON, Gérard ESCALES, Valérie TISSOT, Marie-Noëlle HERMANT, Karine HUPFER, Jean-Michel LAMY.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Gérard BROT, François TARDY, Armelle DESJOYAUX représentée par Marc VIAL, Françoise BESSON représentée par Patrick DEMELBAUER, Guy FRANÇON, Patrice FOURNIER, Joakim CARO, Monique BAYARD, Céline LAURENT, Denis PONCET.

Secrétaire : Marie-Antoinette BENY

Pièces transmises :

✓ Volet administratif :

- PV du comité de direction du 24/10/2011 – Cf. [pièce jointe](#)
- Projet de délibération n°12/2011 - Modification du tableau des effectifs – Cf. [pièce jointe](#)
- Projet de délibération n°13/2011 - Décision Modificative Budgétaire n°2/2011 – Cf. [pièce jointe](#)
- Projet de délibération n°14/2011 - Cotisation Forez Tourisme 2012 – Cf. [pièce jointe](#)
- Projet de délibération n°15/2011 - Tarifs 2012 – Cf. [pièce jointe](#)

✓ Volet actions :

- Rapport d'activités 2011 et Perspectives 2012 – Cf. [pièce jointe](#)
- Budget primitif prévisionnel 2012 – Cf. [pièce jointe](#)
- Schéma de développement du tourisme et des loisirs des Pays du Forez – Cf. [pièce jointe](#)

✓ Ouverture de la séance

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GIRAUD.

Monsieur le Président indique que le quorum est atteint et propose Marie-Antoinette BENY comme secrétaire de séance. Marie-Antoinette BENY est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres.

Monsieur le Président fait lecture de l'ordre du jour du Comité de direction de l'Etablissement Public local à caractère Industriel et Commercial Office de Tourisme du Pays de Saint-Galmier.

Ordre du jour :

✓ Volet administratif

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV du comité de direction du 24/10/2011 – Cf. [pièce jointe](#)

- Projet de délibération n°12/2011 - Modification du tableau des effectifs – Cf. pièce jointe
- Projet de délibération n°13/2011 - Décision Modificative Budgétaire n°2/2011 – Cf. pièce jointe
- Projet de délibération n°14/2011 - Cotisation Forez Tourisme 2012 – Cf. pièce jointe
- Projet de délibération n°15/2011 - Tarifs 2012 – Cf. pièce jointe

✓ **Volet actions**

- Approbation du Rapport d'activités 2011 et des Perspectives 2012 – Cf. pièce jointe
- Approbation du budget primitif prévisionnel 2012 – Cf. pièce jointe
- Agendas et Guide Touristique 2012 : nouveau choix graphique à valider – Cf. pièce jointe
- Nouveau siège de l'OTPSG : point sur le dossier
- Présentation du Schéma de développement du tourisme et des loisirs par Gabriel VIVIEN, Président du Syndicat Mixte des Pays du Forez – Cf. pièce jointe

✓ **Questions diverses**

- **Approbation du PV du comité de direction du 24/10/11** – Cf. pièce jointe

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des observations sur ce PV.

Christine FONTVIEILLE mentionne une erreur sur son prénom.

Monsieur le Président demande au directeur de modifier le PV en ce sens.

Le Comité de direction, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, approuve le procès-verbal par 12 voix pour.

- **Projet de délibération n°12/2011 – Modification du tableau des effectifs** – Cf. pièce jointe

Monsieur le Président informe le Comité de direction qu'en application de la Convention collective n°3175, et compte tenu de la qualification (entre bac+2 et bac+5), des missions conférées aux salarié(e)s et des résultats obtenus sur le dernier exercice ; il convient de procéder à des modifications indiciaires sur les postes déjà existants.

Le personnel de l'Office de Tourisme du Pays de Saint-Galmier actuel et nécessaire au fonctionnement des différents services est présenté dans le tableau des effectifs suivant :

Fonction	Horaire Hebdomadaire (en heures)	Horaire Mensuel (en heures)	Echelon / indice (CCN 3175)	Nature du contrat de travail
Conseillère en séjour	35	151.67	1.2 / 1420	CDD 4 MOIS TEMPS PLEIN (REPLACEMENT POUR CAUSE DE CONGE MATERNITE)
Conseillère en séjour	35	151.67	1.2 / 1420	CDI TEMPS PLEIN
Conseillère en séjour	35	151.67	1.2 / 1420	CDI TEMPS PLEIN
Conseillère en séjour Guidage	35	151.67	1.2 / 1420	CDI TEMPS PLEIN
Conseillère en séjour Régisseur	35	151.67	1.3 / 1535	CDI TEMPS PLEIN

Responsable promotion communication	35	151.67	2.1 / 1600	CDI TEMPS PLEIN
Responsable guidage et commercialisation	32	138.67	2.1 / 1600	CDI TEMPS PARTIEL
Responsable accueil	35	151.67	2.2 / 1775	CDI TEMPS PLEIN
Responsable Administratif et Infographie	35	151.67	2.3 / 1930	CDI TEMPS PLEIN

Monsieur le Président indique que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au budget primitif 2012, crédits qui avaient été débattus dans le cadre du débat d'orientation budgétaire lors du Comité de direction du 24/10/2011. Il s'agit aujourd'hui de formaliser la délibération permettant la mise en œuvre de ces évolutions indiciaires.

Gérard ESCALES précise que ces augmentations indiciaires restent raisonnables et ne représentent qu'une partie du différentiel observé sur la masse salariale entre 2011 et 2012.

Monsieur le Président demande au directeur de détailler cette modification.

Le directeur confirme la nécessité de remplacer Jessica VIAL par Charlene BROUILLAT pour cause de congé maternité. Un CDD de 4 mois lui a été proposé à la suite de son CAE de 12 mois. A l'issue de son CDD, et comme convenu lors du Comité de direction du 24/10/11, Charlene BROUILLAT serait embauchée à temps plein à compter du 01/03/2012. Le directeur précise ensuite que les 17 000.00€ d'augmentation sur le poste charges de personnel et frais assimilés s'expliquent pour moitié par l'embauche de Charlene BROUILLAT et pour moitié par les augmentations indiciaires d'une partie du personnel.

Le comité de direction, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, approuve cette proposition par 12 voix pour.

Monsieur le Président souhaite également obtenir l'avis du Comité de direction sur le renouvellement du contrat de travail du directeur de l'EPIC (CDD de 3 ans) qui arrive à échéance le 31/12/2011. Ce contrat de travail à durée déterminée peut être renouvelé par reconduction expresse pour une durée similaire de 3 ans ou pas. Monsieur le Président précise qu'il pourrait lui être proposé, si le renouvellement de son contrat est confirmé, un contrat de travail à durée indéterminée en lieu et place d'un contrat de travail à durée déterminée. En effet, d'une part le directeur bénéficiait préalablement d'un CDI dans les mêmes fonctions ; d'autre part, les inconvénients liés au CDD de longue durée (prêt bancaire, bail locatif,...) posent un certain nombre de problème récurrent à son encontre.

Gérard ESCALES confirme que le directeur était préalablement en CDI lorsque l'office de tourisme du Pays de Saint-Galmier était sous la forme d'une association Loi 1901 (avant le 01/01/2009), et qu'il aurait pu faire valoir ses droits à ce moment là en sollicitant le maintien de son CDI et non une transformation en CDD puisqu'il s'agissait d'un changement de statut juridique de l'établissement qui l'employait.

Monsieur le Président sollicite l'avis du Comité de direction sur le renouvellement du contrat de travail du directeur de l'EPIC, soit sous la forme d'un CDD d'une durée de 3 ans, soit sous la forme d'un CDI en fonction des possibilités administratives et juridiques offertes.

Le Comité de direction émet un avis favorable sur le renouvellement du contrat de travail du directeur à compter du 01/01/2012.

- **Projet de délibération n°13/2011 - Décision Modificative Budgétaire n°2/2011 – Cf. pièce jointe**

Monsieur le Président indique qu'il convient d'affecter la subvention versée par le Conseil Général de la Loire pour la réédition du topoguide du Pays de Saint-Galmier. Par ailleurs, il convient d'affecter les recettes complémentaires générées par notre activité sur le poste « charges de personnel et assimilés » pour équilibrer les chapitres budgétaires de l'exercice 2011 avant sa clôture le 31/12/2011.

Monsieur le Président précise par ailleurs au Comité que le résultat estimatif de l'exercice 2011 serait un excédent situé entre 1 500 et 5 000€.

Monsieur le Président propose en ce sens la Décision Modificative Budgétaire suivante :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
R743 Subvention CG 42		+ 7 788.00€
D62322 Topoguide balade Pays de St-Galmier	+ 5 938.00€	
D6411 Salaires et appointements	+ 1 850.00€	
TOTAL	+ 7 788.00€	+ 7 788.00€

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
R7063 Inscriptions Randonnée Deux Châteaux		+ 2 022.00€
D6411 Salaires et appointements	+ 2 022.00€	
TOTAL	+ 2 022.00€	+ 2 022.00€

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
R7087 Remboursement de frais		+ 2 647.72€
D6411 Salaires et appointements	+ 2 647.72€	
TOTAL	+ 2 647.72€	+ 2 647.72€

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
R7072 Objets divers		+ 2 500.00€
D6411 Salaires et appointements	+ 2 500.00€	
TOTAL	+ 2 500.00€	+ 2 500.00€

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
R6419 Remboursement CPAM		+ 1 317.23€
D6411 Salaires et appointements	+ 1 317.23€	
TOTAL	+ 1 317.23€	+ 1 317.23€

Le comité de direction, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, approuve cette proposition par 12 voix pour.

- **Projet de délibération n°14/2011 - Cotisation Forez Tourisme 2012** – Cf. pièce jointe

Monsieur le Président rappelle que le conseil d'administration de l'association Forez Tourisme a voté, lors de sa séance du 10 octobre 2011 une augmentation de 14 % de la base de cotisation des offices de tourisme adhérents à l'association Forez Tourisme. En effet, il s'agit pour l'association Forez Tourisme, en difficulté récurrente de trésorerie, d'assurer ses services régaliens, de préparer l'avenir en poursuivant son travail de promotion territoriale et en étoffant ses actions. De surcroît, la fin du CDPRA en 2011 (Contrat de Développement Pays Rhône Alpes) créé une période transitoire avant la signature du nouveau CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône Alpes) programmée début 2012. Enfin, le nouveau CDDRA, qui se recentrera sur des projets touristiques structurants et innovants, verra une baisse des aides régionales sur les volets de la promotion et de la communication.

Les augmentations de cotisations 2012 restent basées sur un principe d'équité, en étant calculées à partir de nombre d'habitant (50%), du potentiel fiscal du territoire (30%) et du nombre de lits touristiques (20%). Le montant total des cotisations passerait ainsi de 74 755.00€ en 2011 à 85 430.00€ en 2012.

La cotisation de l'office de tourisme Pays de Saint-Galmier évoluerait ainsi de 20 858.00€ en 2011 à 23 958.00€ en 2012.

Monsieur le Président indique que le bureau de la CCPSG s'est dernièrement prononcé favorablement sur le montant de cette cotisation à Forez Tourisme, et laisse la parole à Gérard ESCALES, Président de Forez Tourisme pour détailler la situation actuelle de l'association.

Gérard ESCALES annonce que les subventions de la région Rhône-Alpes sont suspendues entre les deux contrats, ce qui engendre une période difficile pour l'association ; les seules recettes étant effectivement les cotisations des offices de tourisme programmées sur 3 années jusqu'en 2013 et les marges du service commercial. Gérard ESCALES précise, concernant les cotisations des offices de tourisme, que le niveau maximal de contribution est atteint par chaque office de tourisme. La région n'interviendra plus sur le fonctionnement, ni sur les anciennes actions de promotion (éditions, salons promotionnels,...), il conviendra donc de réfléchir à une montée en charge des EPCI du Forez en compensation de la baisse des subventions régionales. En revanche, la région pourra continuer d'intervenir sur les actions marketings et commerciales ou sur des actions innovantes. Gérard ESCALES indique que la totalité des salaires de Forez Tourisme (pris partiellement en charge par l'OT de Loire Forez actuellement) sera à compter du 01/01/2012 à la seule charge de Forez Tourisme (précision : le rattachement du personnel restera administrativement à l'EPIC de Loire Forez).

Gérard ESCALES aborde également la réforme territoriale en cours au niveau départemental qui n'a permis d'aller aussi vite que prévu dans la négociation avec les EPCI puisque les choses ne sont pas encore complètement réglées. La question de cette participation des différents EPCI du Forez devra être tranchée au plus tôt dans l'année 2012.

Monsieur le Président souligne l'action de Forez Tourisme pour le territoire et ses résultats encourageants ; résultats qui ne pourraient être atteints si nous étions seuls. La progression de notre chiffre d'affaires lié à la commercialisation de produits touristiques tend à le prouver.

Bernard PHILIPPON s'interroge quant à la participation des EPCI au budget de Forez Tourisme, s'agit-il d'une participation directe ou indirecte via l'EPIC OTPSG ?

Gérard ESCALES indique qu'il y a effectivement plusieurs options comme celle d'une taxation à l'habitant comme le financement du Pays d'Art et d'Histoire, mais la configuration la plus probable, sous réserve de leur accord, pourrait être une subvention dédiée.

Bernard PHILIPPON confirme que les retombées économiques du tourisme abordées par Gabriel VIVIEN viennent acter le choix d'un développement touristique de notre territoire en général, et le choix de Forez Tourisme en termes de commercialisation de produits touristiques en particulier.

Monsieur le Président souhaite que ces chiffres soient annoncés lors du prochain conseil communautaire pour permettre aux élus d'autres délégations de mesurer l'intérêt économique du tourisme sur notre territoire.

Monsieur le Président propose d'approuver le tarif de la cotisation 2012 qui sera versée à l'association Forez Tourisme au titre de l'année 2012 :

COTISATION FOREZ TOURISME 2012	
Désignation	Tarif
Cotisation Forez Tourisme 2012	23 958.00 €

Le comité de direction, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, approuve cette proposition par 12 voix pour.

- **Projet de délibération n°15/2011 - Tarifs 2012** – Cf. pièce jointe

Monsieur le Président propose d'approuver les tarifs des produits et des visites conçus et vendus respectivement par la boutique et le service guidage de l'Office de Tourisme qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 selon les conditions ci-dessous :

BOUTIQUE	
Désignation	Prix de vente TTC
Balades en Pays de Saint Galmier - prix public	8,00 €
Balades en Pays de Saint Galmier - prix revendeurs	7,00 €
Forez en Lyonnais	5,00 €
La Loire à pied	13.50 €
Guide des Voies Vertes	6,00 €
VTT Forez et Jarez	7,62 €
Le Forez, entre Loire et Crêtes	13,50 €
Chemins de St Jacques de Compostelle	13,00 €
Sentier du Curiste - prix public	7,00 €
Sentier du Curiste - prix revendeurs	6,00 €
Guide Randonnées en Massif Central	6,00 €
Balades et Patrimoine en Forez	6,00 €
Randonnées pédestres des Monts du matin	10,00 €

Guide vélo Plaine du Forez	9,00 €
Carte IGN Forez Monts et Plaine	7,00 €
Découvrir Sorbiers	6,50 €
Tee shirt Rouge Homme XL	6,00 €
Tee shirt Rouge Femme 3/4 L	6,00 €
Tee shirt Rouge Femme 3/4 M	6,00 €
Sweat Rouge L	15,00 €
Tablier	3,50 €
Photophore	5,00 €
Calculatrice	9,00 €
Couteau sommelier	4,00 €
Serviette Evian	12,00 €
Bougeoir	5,00 €
Tableau à écrire	2,00 €
Drap de Bains	19,00 €
Agitateur par 10	2,00 €
Set de tables	12,50 €
Dessous de bouteilles	2,00 €
Décapsuleur Design	5,00 €
Décapsuleur simple	1,60 €
Shaker Badoit rouge	9,00 €
Casquettes	4,00 €
Set de coloriage	2,00 €
Pince mémo	2,00 €
Livre Fleuve Loire, destins croisés	37,00 €
Livre Histoire de croix feuillantes	3,00 €
Livre Le message de Claude d'Urfé	21,00 €
Livre Marguerite de Luppé	18,00 €
Livre La Passion de l'Histoire, l'histoire d'une passion	24,90 €
Livre Les Sapines Foréziennes	20,00 €
Livre Le Forez en dates et en cartes	15,00 €
Livre Entre sources et château	18,00 €
Sac à Maillot de bain	9,50 €
Aimant en Céramique	2,00 €
Photophore angelot	5,00 €
Plumier à crayons	6,00 €
Stylos verts	1,20 €
Stylos Orange	1,20 €
DVD Fête médiévale	8,00 €
DVD Pays de Saint-Galmier	25,00 €
CD Les Chats perchés	12,00 €
Carte Gourmande	52,00 €
Petites roses Pierre Marion	10,00 €
Grandes roses Pierre Marion	15,00 €
Sac Fête de la Courge	2,50 €
Carte cadeau : Destination ludique	30,00 €
Carte cadeau : Destination hippodrome	60,00 €
Carte cadeau : Destination saveurs	50,00 €
Carte cadeau : Destination bien-être	60,00 €
Carte cadeau : Destination frissons	60,00 €
Carte cadeau : Destination détente	80,00 €
Carte cadeau : Destination insolite	120,00 €
Carte cadeau : Destination sensations	250,00 €
Carte cadeau : Destination stages	135,00 €
Cartes postales rose clocher mat - prix public	0,50 €
Cartes postales rose clocher mat - prix revendeurs	0,30 €
Cartes postales rose clocher brillant - prix public	0,50 €

Cartes postales rose clocher brillant - prix revendeurs	0,30 €
Cartes postales rose brillant - prix public	0,50 €
Cartes postales rose brillant - prix revendeurs	0,30 €
Cartes postales rose mat - prix public	0,50 €
Cartes postales rose mat - prix revendeurs	0,30 €
Cartes postales Rond Point du jet d'eau - prix public	0,50 €
Cartes postales Rond Point du jet d'eau - prix revendeurs	0,30 €
Maison Pilotis mat - prix public	0,50 €
Maison Pilotis mat - prix revendeurs	0,30 €
Maison Pilotis brillant - prix public	0,50 €
Maison Pilotis brillant - prix revendeurs	0,30 €
Maison rouge brillant - prix public	0,50 €
Maison rouge brillant - prix revendeurs	0,30 €
Maison rouge mat - prix public	0,50 €
Maison rouge mat - prix revendeurs	0,30 €
Cartes postales Souffleur de verre - prix public	0,50 €
Cartes postales Souffleur de verre - prix revendeurs	0,30 €
Cartes Postales Badoit - prix public	0,50 €
Cartes Postales Badoit - prix revendeurs	0,30 €
Cartes postales roseraie - prix public	0,50 €
Cartes postales roseraie - prix revendeurs	0,30 €
Cartes postales Porte de la Devise - prix public	0,50 €
Cartes postales Porte de la Devise - prix revendeurs	0,30 €
Cartes postales Cloître - prix public	0,50 €
Cartes postales Cloître - prix revendeurs	0,30 €
Cartes postales Mairie de Saint-Galmier - prix public	0,50 €
Cartes postales Mairie de Saint-Galmier - prix revendeurs	0,30 €
Cartes postales Mix Chamboeuf	0,50 €
Cartes postales Eglise Chamboeuf	0,50 €
Cartes postales Village Chamboeuf	0,50 €
Carte postale Château de Bouthéon - tour	0,50 €
Carte postale Château de Bouthéon - vue aérienne	0,50 €
Carte postale Château de Bouthéon -parc animalier	0,50 €
Carte postale Château de Bouthéon -architecture	0,50 €
Carte postale Château de Bouthéon – Aile renaissance	0,50 €
Carte postale – Vues d'Andrézieux-Bouthéon	0,50 €
Yoyo Pays de Saint-Galmier	1,50 €

VISITES GROUPES		
Désignation	Prix de vente TTC	Gratuité
Savoir-faire guidé par OTPSG		
mini-groupes (de 10 à 15 pers.)	60,00 €	écoles de la commune
1 groupe - 1 guide (de 16 à 25 pers.)	90,00 €	écoles de la commune
2 groupes - 2 guides (de 26 à 50 pers.)	170,00 €	écoles de la commune
1/2 journée 2 visites (1 guide)	130,00 €	écoles de la commune
1/2 journée 2 visites (2 guides)	240,00 €	écoles de la commune
1 journée - 1 guide	180,00 €	écoles de la commune
1 journée - 2 guides	315,00 €	écoles de la commune
Formule espace découverte 1 groupe (de 10 à 50 pers.)	60,00 €	écoles de la commune
Patrimoine guidé par OTPSG		
mini-groupes (de 10 à 15 pers.)	65,00 €	écoles de la commune

1 groupe - 1 guide (de 16 à 30 pers.)	100,00 €	écoles de la commune
2 groupes - 2 guides (de 31 à 60 pers.)	185,00 €	écoles de la commune
1/2 journée 2 visites (1 guide)	130,00 €	écoles de la commune
1/2 journée 2 visites (2 guides)	235,00 €	écoles de la commune
1 journée - 1 guide	200,00 €	écoles de la commune
1 journée - 2 guides	340,00 €	écoles de la commune
Patrimoine et savoir-faire guidés par OTPSG		
1 groupe - 1 guide (de 15 à 25 pers.)	170,00 €	écoles de la commune
2 groupes - 2 guides (de 26 à 50 pers.)	310,00 €	écoles de la commune
Accompagnement par OTPSG		
mini-groupes (de 10 à 15 pers.)	40,00 €	écoles de la commune
1 groupe	60,00 €	écoles de la commune
2 groupes	100,00 €	écoles de la commune
1 journée - 1 guide	115,00 €	écoles de la commune
1 journée - 2 guides	200,00 €	écoles de la commune
Tarif prestataire commissionné		
Prestataire - Tarif unitaire adulte	3,00 €	1 pour 20 payants
Prestataire - Tarif unitaire enfant	2,00 €	écoles de la commune
Accueil petit déjeuner par OTPSG		
Tarif unitaire adulte	4,00 €	
Tarif unitaire adulte promotionnel	2,30 €	
Jeux		
Tarif unitaire enfant	2,00 €	accompagnateurs
Jeux de piste adulte (de 10 à 20 personnes)	60,00 €	
Jeux de piste adulte (de 21 à 35 personnes)	90,00 €	
Jeux de piste adulte (de 36 à 50 personnes)	130,00 €	
Pénalité de retard (au-delà d'1/2heure non justifiée et sans motif valable)		
1 groupe	20,00 €	

VISITES INDIVIDUELS			
Désignation	Prix de vente adulte TTC	Prix de vente enfant TTC (de 8 à 18 ans)	Gratuité
Savoir-faire guidé par OTPSG			
Source Badoit	3,50 €	2,50 €	personnel OTSI 42, Journées du patrimoine, JNPO, baldomériens
Pasquier	3,50 €	2,50 € (de 14 à 18 ans)	personnel OTSI 42, JNPO
Patrimoine guidé par OTPSG			
Vieux Bourg de Saint-Galmier	3,50 €	2,50 €	personnel OTSI 42, Journées du patrimoine
Ville de Montrond-les-Bains (thermalisme et historique)	3,50 €	2,50 €	personnel OTSI 42, Journées du patrimoine
Découverte historique de La Fouillouse	3,50 €	2,50 €	personnel OTSI 42, Journées du patrimoine
Ville d'Andrézieux-Bouthéon	3,50 €	2,50 €	personnel OTSI 42, Journées du patrimoine

Patrimoine accompagné par OTPSG			
Balade commentée de Bellegarde-en-Forez	3,50 €	2,50 €	personnel OTSI 42, Journées du patrimoine
Ville de Veauche (bourg et cité Saint-Laurent)	3,50 €	2,50 €	personnel OTSI 42, Journées du patrimoine
Savoir-faire accompagné par OTPSG			
Verrerie OI Manufacturing	3,50 €	2,50 € (de 14 à 18 ans)	personnel OTSI 42, JNPO
Cartonnerie de l'Ondaine	3,50 €	2,50 €	personnel OTSI 42, JNPO
Piscines Desjoyaux	3,50 €	2,50 €	personnel OTSI 42, JNPO
Hostellerie La Poularde	3,50 €	2,50 €	personnel OTSI 42
Jeux du casino de Montrond	3,50 €		personnel OTSI 42
Au cœur des courses hippiques	3,50 €	2,50 €	personnel OTSI 42
Immersion dans le monde du casino	3,50 €		personnel OTSI 42
Atelier de poterie	3,50 €	2,50 €	personnel OTSI 42, JNPO
Atelier de vitrail	3,50 €	2,50 € (de 16 à 18 ans)	personnel OTSI 42, JNPO
Station de traitement d'eau potable	3,50 €	2,50 € (de 16 à 18 ans)	personnel OTSI 42, semaine développement durable
Jeux			
Jeu de piste		2,00 €	accompagnateurs
Tarif promotionnel -10%			
Toutes les visites proposées ci-dessus	3,15 €	2,25 €	

Monsieur le Président demande au directeur d'apporter quelques précisions sur ce vote des tarifs.

Le directeur précise qu'il s'agit simplement de quelques ajustements sur la grille tarifaire, les nouveaux produits de la boutique étant ajoutés au fur et à mesure tout au long de l'année. Seuls quatre à cinq produits complémentaires sont ajoutés sur cette nouvelle grille de tarifs. Concernant les tarifs des visites groupes et individuels, le directeur indique les premiers sont de la compétence de Forez Tourisme qui assure la commercialisation des produits packagés en direction des groupes ; pour les seconds, il s'agit de la compétence de l'OTPSG associée à une concertation à l'échelle des offices de tourisme du Forez pour proposer des tarifs homogènes d'un territoire à l'autre. Le directeur précise sur ce dernier point qu'une réflexion est en cours pour faire évoluer les tarifs pour individuels adultes à 4.00€ au lieu de 3.50€ à compter du 01/01/2013.

Christine FONTVIEILLE s'interroge quant aux tarifs du topoguide du Pays de Saint-Galmier qui n'apparaît pas dans la liste.

Le directeur confirme qu'il y a bien 2 tarifs : 8.00€ TTC (prix public) et 7.00€ TTC (prix revendeur) et que ces derniers ne figurent pas dans la liste alors qu'ils devraient ; et précise que cela sera immédiatement corrigé dans la rédaction de la délibération.

Christine FONTVIEILLE indique avoir informé l'OTPSG d'une modification concernant la fiche du topoguide n°18 « Le tour de La Fouillouse » compte tenu d'un souci avec un propriétaire qui ne souhaite plus que son chemin soit balisé pour les randonneurs.

Marc VIAL confirme s'être perdu lorsqu'il a fait le circuit, et qu'il a bien un défaut de balisage.

Le directeur indique que le nécessaire sera fait au niveau de la fiche n°18 d'ici le début de l'année prochaine comme la nouvelle configuration du topoguide le permet.

Marie-Antoinette BENY s'interroge quant à l'accès à la passerelle sur la Loire à Montrond-les-Bains dans le prolongement des sentiers des bords de Loire déjà existants.

Monsieur le Président précise que la passerelle sera opérationnelle en début d'année prochaine et permettra de faire le lien entre les bords de Loire rive droite et rive gauche.

Le comité de direction, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, approuve cette proposition par 12 voix pour.

✓ **Volet actions :**

- **Rapport d'activités 2011 et Perspectives 2012** – Cf. pièce jointe

Monsieur le Président demande au directeur de présenter le rapport d'activité 2011 et les perspectives 2012 de l'EPIC OTPSG.

Le directeur remet à chaque membre le rapport d'activité imprimé et précise que ce dernier sera transmis ensuite à tous les élus du conseil communautaire de la CCPSG lors du prochain conseil communautaire dans la perspective du vote du budget primitif 2012 de l'OTPSG. Le directeur précise que l'approbation du rapport d'activité de l'exercice en cours est une obligation réglementaire prévue dans le Code du Tourisme et doit précéder le vote du budget prévisionnel de l'exercice suivant.

Le directeur fait une lecture détaillée de l'ensemble du rapport d'activité 2011.

Monsieur le Président souligne la présence assidue et la participation des élus et professionnels de l'EPIC OTPSG tout au long de l'année au sein du Comité de direction qui contribue à la bonne gouvernance de l'EPIC ; et sur proposition de Gabriel BENIER, convie l'ensemble des membres du Comité de direction à partager le verre de l'amitié autour d'une « galette des rois » lors du prochain Comité en début d'année prochaine.

Le directeur indique, notamment pour répondre à une interrogation de Christine FONTVIEILLE lors du dernier Comité de direction, que la commission « qualité » composée d'élus et de techniciens de l'office de tourisme, et créée l'été dernier, se réunira pour la première fois début 2012, les rendus individuels des audits menés par notre fédération départementale et le cabinet Protourisme ne nous étant transmis que le 16/12/2011, ces audits étant indispensables au bon démarrage des travaux de la commission.

Le directeur mentionne une augmentation de près de 10% de la fréquentation aux guichets des maisons du tourisme, notamment par le développement de l'activité billetterie.

Monsieur le Président confirme que cette activité génère un vrai flux au niveau des maisons du tourisme, après un démarrage en douceur, il y a une vraie montée en puissance de ce service.

Gérard ESCALES confirme que l'activité billetterie est un vrai plus pour nos clients comme pour le territoire, les associations et partenaires qui en bénéficient sont satisfaits du service proposé ; de surcroît c'est une activité assez rémunératrice pour l'office de tourisme avec des commissionnements allant de 5 à 10%.

Marie-Antoinette BENY estime que le déménagement de l'office de tourisme pourra avoir un effet positif sur notre fréquentation compte tenu de son positionnement plus favorable.

Gérard ESCALES confirme que l'office de tourisme se trouvera à l'interface de 3 directions : Chamboeuf, Saint-Galmier et Veauche ; de même l'effet nouveauté devrait aussi jouer en faveur de la fréquentation.

Monsieur le Président confirme que l'augmentation de notre activité commerciale (boutique et billetterie) a aussi pour effet d'améliorer nos recettes propres grâce aux marges engendrées, ce qui a amené notre autofinancement de 11 à 19% entre les budgets 2009 et 2011, et permis de développer notre activité tout en conservant une subvention d'exploitation quasi constante.

Monsieur le Président en profite pour saluer le travail réalisé en 2011 par toute l'équipe de l'office de tourisme compte tenu de l'amélioration de nos résultats entre 2010 et 2011, et demande au directeur de transmettre le message à son équipe.

Le directeur confirme que le métier et les objectifs des offices de tourisme ont beaucoup évolué ces dernières années avec l'intégration de critères marchands et marketing dans notre fonctionnement pour coller à l'évolution du marché.

Le directeur transmet 2 exemplaires de la revue de presse 2011 de l'OTPSG, élaborée à partir de tous les articles de journaux et magazines mentionnant le Pays de Saint-Galmier (plus particulièrement avec une connotation touristique). Ce travail est réalisé au quotidien par une lecture et une sélection des articles de la presse départementale et régionale.

Le directeur précise par ailleurs que les achats d'espace publicitaire en presse écrite ont été revus à la baisse ces dernières années compte tenu de la diversification des médias (web, réseaux sociaux,...) et d'une démarche commune à l'échelle des offices de tourisme des Pays du Forez.

Le directeur présente les nouvelles « cartes cadeaux » réalisées par Forez Tourisme et qui viennent d'être commercialisées en collaboration avec de nombreux prestataires touristiques du Forez.

Karine HUPFER (gérante de 3A compétition et qui propose une carte cadeau « sensation ») précise que les cartes sont proposées à des tarifs allant de 30 à 250€ sur l'ensemble des 9 thématiques proposées.

Le directeur détaille les nouveaux « jeux de piste kitoutout » lancés l'été dernier à destination des groupes jeunes publics, et qui sont la déclinaison des « visites de ville » pour le public adulte lancées en 2010.

Marie-Antoinette BENY s'interroge sur la possibilité de le faire par des individuels.

Le directeur indique que cela est tout à fait possible pour des individuels.

Le directeur précise que l'application mobile Iodyssée poursuit son développement et propose d'en faire la démonstration lors du prochain Comité de direction.

Gérard ESCALES confirme que la solution est très intéressante mais nécessite encore quelques améliorations avant son lancement officiel.

Le directeur présente l'organigramme technique de l'EPIC OTPSG.

Monsieur le Président propose d'inviter toute l'équipe lors du prochain Comité de direction pour permettre un échange entre élus et techniciens lors de la petite réception évoquée précédemment.

Le directeur détaille ensuite l'ensemble des perspectives et des actions 2012.

Monsieur le Président soumet le rapport d'activité 2011 et les perspectives 2012 de l'EPIC OTPSG à l'approbation du Comité de direction.

Le Comité de direction, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, approuve le rapport d'activité 2011 et les perspectives 2012 de l'EPIC OTPSG par 12 voix pour.

- **Budget primitif prévisionnel 2012** – Cf. pièce jointe

Monsieur le Président indique que le budget a été longuement débattu lors du dernier Comité de direction en date du 24/10/2011, et qu'il convient lors de la séance du jour de procéder à son vote définitif. Monsieur le Président indique que le budget 2012 de l'EPIC OTPSG a été présenté le 30/11/2011 au Bureau de la CCPSG et a reçu un avis favorable de ces membres ; enfin, suite au vote de ce soir, il sera présenté pour approbation définitive au conseil communautaire de la CCPSG du 19/12/2011.

Christine FONVIELLE s'interroge quant à l'augmentation de la subvention d'exploitation versée par la CCPSG entre les exercices 2011 et 2012.

Monsieur le Président précise que l'augmentation de la subvention d'exploitation a été ramenée de 15 000.00 à 8 000.00€ suite aux observations faites lors du dernier Comité de direction. Cette augmentation de 1.8% correspond au montant de l'inflation en 2011. Par ailleurs la subvention d'exploitation de la CCPSG n'avait pas augmenté entre les exercices 2010 et 2011. Enfin, il est à souligner, comme mentionné au point précédent, que notre autofinancement est passé entre 2009 et 2011 de 11 à 19%, ce qui a permis de garantir un développement de nos actions sans solliciter une augmentation de la subvention d'exploitation de la CCPSG.

Gérard ESCALES souligne que cette augmentation correspond à la seule augmentation conventionnelle (ancienneté et valeur du point) de la masse salariale entre deux exercices comptables.

Monsieur le Président interroge le directeur sur l'évolution du montant de la taxe de séjour.

Le directeur confirme que le chiffre est en hausse entre 2010 et 2011 avec environ 34 000.00€ collectés en 2011 grâce à cette taxe payée par les touristes hébergés sur le Pays de Saint-Galmier.

Gabriel BENIER souligne que la commune de Chamboeuf ne s'associe pas à la réédition du Tour Loire Pilat, la commune ne souhaitant pas de fait recevoir une étape arrivée ou départ en 2012 ; bien entendu un simple passage des coureurs est tout à fait possible.

Monsieur le Président indique que le choix de la ville de Chamboeuf sera respecté par l'organisation en 2012.

Marie-Antoinette BENY précise que l'édition 2012 marque le 20^{ème} anniversaire de l'événement et peut-être malheureusement son dernier compte tenu de leurs difficultés financières.

Monsieur le Président soumet le budget primitif prévisionnel 2012 de l'EPIC OTPSG à l'approbation du Comité de direction.

Le Comité de direction, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, approuve cette proposition par 12 voix pour.

- **Agendas et Guide Touristique 2012 : nouveau choix graphique à valider** – Cf. pièce jointe

Monsieur le Président demande au directeur de présenter les nouveaux choix graphiques envisagés pour nos prochaines éditions.

Le directeur sollicite l'avis du Comité de direction sur les choix graphiques envisagés sur 2012 pour les couvertures des agendas et du guide touristique 2012 du Pays de Saint-Galmier. Il précise qu'il a été fait le choix, en collaboration avec l'agence TV & CO, de proposer la mise en scène d'animaux « insolites » après avoir utilisé des visages humains en 2011.

Christine FONTVIEILLE indique que l'on aurait aussi pu utiliser des photos du territoire à la place de ces photos d'animaux. Le directeur confirme que cela sera le cas sur la couverture du guide touristique, qui est notre édition promotionnelle traditionnelle.

Gérard ESCALES précise que ce choix marketing répond à l'idée d'être percutant pour des éditions qui font référence à l'ensemble des événements du territoire et sont en édition trimestrielle.

- **Nouveau siège de l'OTPSG : point sur le dossier**

Monsieur le Président demande à Gérard ESCALES de faire un point sur ce dossier.

Gérard ESCALES précise que le déménagement devrait intervenir dans le courant du mois de février 2012, la CCPSG s'installant quelques jours avant l'office de tourisme dans le souci d'optimiser les transferts.

- **Schéma de développement du tourisme et des loisirs des Pays du Forez – Cf. pièce jointe**

Cette intervention a eu lieu en début de séance à la demande de Monsieur le Président.

Monsieur le Président présente Gabriel VIVIEN, Président du Syndicat Mixte des Pays du Forez, et Peggy JIMINEZ, assistante tourisme et patrimoine des Pays du Forez, invités à participer à ce Comité de direction pour la présentation du Schéma de développement du tourisme et des loisirs des Pays du Forez.

Gabriel VIVIEN remercie Monsieur le Président et les membres du Comité de direction pour cette invitation à présenter le Schéma de développement du tourisme et des loisirs des Pays du Forez.

Gabriel VIVIEN précise que ce Schéma de développement a été réalisé dans le cadre de la préparation du nouveau CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes) des Pays du Forez, les préconisations du Schéma permettant notamment d'amender les fiches actions « tourisme » contenues dans le CDDRA.

Gabriel VIVIEN indique que le CDDRA des Pays du Forez est passé en commission d'avis des services de la Région Rhône-Alpes le 08/12/2011, et a reçu un avis très favorable des membres de la commission. Avant même son passage en commission permanente le 23/03/2012 pour validation définitive, la commission a autorisé le Syndicat Mixte des Pays du Forez à déposer des dossiers de subventionnement dès le début de l'année 2012. Pour rappel, le CDDRA dispose d'une enveloppe globale de 14 millions d'euros répartis sur une durée de 6 ans (2012-2016), une partie de ces crédits étant bien entendu réservée au développement du tourisme sur les Pays du Forez.

Gabriel VIVIEN rappelle que le Syndicat Mixte des Pays du Forez est composé de 8 EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) : Vallée de l'Ance (Puy de Dôme), Pays de Saint-Bonnet-le-Château, Loire-Forez, Boën Pays d'Astrée, Noirétable Haut Forez, Feurs-en-Forez, Pays de Saint-Galmier et Montagnes du Matin. Gabriel VIVIEN souligne l'excellent travail réalisé par tous les élus des EPCI délégués au Syndicat Mixte qui ont activement contribué à la rédaction de ce nouveau CDDRA.

Gabriel VIVIEN précise que c'est à la demande des services de la Région Rhône-Alpes que ce Schéma de développement du tourisme et des loisirs a été réalisé, avec comme objectif de proposer des actions coordonnées et rationalisées sur le périmètre des Pays du Forez au service du développement du tourisme, ce dernier étant un vecteur non négligeable de développement et de retombées économiques.

Gabriel VIVIEN demande à Peggy JIMINEZ de présenter le Schéma de développement du tourisme et des loisirs des Pays du Forez, avec en préambule un rappel des actions réalisées sur le précédent CDPRA (2005-2010) en matière de développement touristique.

Peggy JIMINEZ rappelle que les axes forts du précédent CDPRA : amélioration de l'offre d'hébergement touristique avec des aides à la création pour les gîtes et chambres d'hôtes ; la coordination et professionnalisation des acteurs du tourisme avec la création de l'association Forez Tourisme en 2006 (les offices de tourisme ayant commencé leur collaboration à partir de 2002).

Peggy JIMINEZ précise que ce Schéma de développement touristique fait suite à une Etude d'image et de positionnement (réalisée en 2008 par les Pays du Forez et Forez Tourisme) qui avait permis l'élaboration d'un plan d'actions sur 3 ans (2008-2011). Il a donc été décidé fin 2010, dans le cadre de la préparation du nouveau CDDRA la réalisation d'un véritable Schéma de développement touristique qui puisse définir une stratégie tant sur la promotion touristique que sur l'aménagement touristique, ce dernier n'ayant pas été abordé lors de la précédente étude d'image réalisée en 2008.

Peggy JIMENEZ indique que le Schéma de développement touristique s'est élaboré sur une durée de 6 mois entre novembre 2010 et mai 2011. Le Schéma a été réalisé en 3 phases distinctes :

- Phase 1 : le diagnostic, permettant de déterminer les forces et les faiblesses du Forez
- Phase 2 : l'émergence des axes stratégiques, avec notamment l'organisation de nombreux ateliers où ont été amenés à participer l'ensemble des acteurs du tourisme des Pays du Forez
- Phase 3 : l'élaboration d'un plan d'actions sur la période 2012-2016

Peggy JIMENEZ fait une présentation détaillée du Schéma de développement du tourisme et des loisirs des Pays du Forez.

AXE 1 : mettre en tourisme les atouts culturels et festifs du Forez

Monsieur le Président souhaite connaître le détail des retombées économiques sur le territoire.

Peggy JIMENEZ indique ces retombées sont estimées à 343.00€ / an / habitant (hors excursions), soit un total de 22 millions d'euros pour l'hébergement marchand et de 37 millions d'euros pour l'hébergement non marchand.

Gérard ESCALES souligne que l'hébergement non marchand (amis, famille, résidences secondaires) bénéficie de plus de retombées et souhaite en connaître le détail.

Peggy JIMENEZ précise que le panier moyen du touriste hébergé dans un hébergement non marchand est de 11.00€ / jour.

Bernard PHILIPPON s'interroge sur le chiffre cumulé de 59 millions d'euros, à quoi correspond-il exactement ?

Gabriel VIVIEN confirme qu'il s'agit des retombées économiques annuelles générées par le tourisme sur les Pays du Forez.

Peggy JIMENEZ indique que la marge de progression est forte, les taux d'occupation des hébergements étant encore relativement faibles sur certaines périodes.

Marc VIAL s'interroge sur le montant des retombées par habitant comparativement aux taux d'occupation (entre 9% et 11%) observés au niveau des différents types d'hébergements.

Gérard ESCALES indique que ces ratios d'occupation (qui ne concernent que l'hébergement marchand) sont à pondérer compte tenu qu'ils ne concernent que les séjours d'agrément en hôtellerie de plein air ou chambres d'hôtes ; la majorité des nuitées (en hôtellerie) sur le Forez concerne la clientèle d'affaires et cette dernière n'est pas prise en compte dans le calcul de ces ratios d'occupation.

Gabriel VIVIEN précise que toutes les préconisations énoncées dans le Schéma ne pourront être reprises dans le CDDRA. A titre d'exemple, la mise en place d'une commission tourisme à l'échelle des Pays du Forez (composée d'élus du Pays, de techniciens des EPCI et ponctuellement d'autres opérateurs touristiques publics ou privés) était préconisée par le Schéma et a été actée dans la rédaction du CDDRA.

Gérard ESCALES confirme que le Schéma a mis en avant une montée en puissance des EPCI, tant en terme d'aménagement touristique, ce qui révèle de leur compétence, que de ressources budgétaires.

A la lecture du Schéma, Gérard ESCALES tient à souligner la nécessité de hiérarchiser nos offres touristiques, que ce soit en termes de sites ou d'événementiels, pour assurer une meilleure efficacité à notre promotion et une meilleure lisibilité pour nos clients.

Christine FONTVIEILLE s'interroge sur la manière d'effectuer ces choix.

Peggy JIMENEZ précise que le choix sera fait par la commission tourisme du Syndicat Mixte à partir d'appel à projet.

Gabriel VIVIEN confirme que sont 2 à 3 sites naturels, 2 à 3 sites patrimoniaux et culturels ainsi que 2 villages à fort potentiel touristique qui pourront bénéficier de fonds régionaux pour le développement de leurs équipements et services ; avec l'ambition de faire du Forez, à l'échéance du CDDRA en 2017, une véritable destination touristique. A cela s'ajoute la mise en tourisme du Réseau des Places fortes du Forez, les deux routes touristiques que sont « La route des balcons » et « La route du basalte » auxquelles s'ajouterait une 3^{ème} route entre la rive droite de la Loire et les contreforts des Monts du lyonnais.

AXE 2 : structurer l'offre nature pour un tourisme vert de référence

Gérard ESCALES indique que la notion de cheminement et de randonnée est un axe fort à développer ; le GR20 Corse, avec sa notoriété et sa fréquentation exceptionnelle, en est un bel exemple.

Claude GIRAUD souhaite savoir si l'association Vélo Loire Forez a été associée à cette réflexion compte tenu de leur engagement sur le développement des voies vertes.

Bernard PHILIPPON confirme que l'association a réalisé un travail exceptionnel avec une cartographie précise de tous les itinéraires.

Gabriel VIVIEN confirme que l'association sera associée dans cette démarche de création de voies vertes qui est un des véritables enjeux du CDDRA d'ici 2016.

BERNARD PHILIPPON souligne qu'il conviendrait de prévoir un maillage avec les transports en commun déjà existants.

Peggy JIMENEZ confirme que cela est bien prévu avec un interfaçage programmé entre les différents modes de transports collectifs et doux.

Gabriel VIVIEN indique, à titre d'exemple, qu'il faudra également inciter des opérateurs à commercialiser une offre de location de vélos, mode de transport doux par excellence.

Gérard ESCALES confirme l'intérêt de ce projet, une expérience récente de location de vélos électriques sur la maison du tourisme de Saint-Galmier ayant très bien fonctionné.

Bernard PHILIPPON précise que cette dimension touristique doit être prise en compte dans les projets de développement de mode de transport doux.

AXE 3 : offrir de nouvelles possibilités d'hébergement marchand de qualité

Marie-Noëlle HERMANT souligne qu'il convient de bien réfléchir à la création de nouveaux établissements compte tenu du taux de remplissage relativement faible des hébergements déjà existants.

Gérard ESCALES confirme qu'il faut travailler en parallèle sur le renforcement de notre offre touristique, la seule à pouvoir générer de l'hébergement sur le territoire.

AXE 4 : renforcer et pérenniser les actions marketing en accentuant les efforts vers les groupes et intermédiaires

Peggy JIMENEZ indique que cet axe concerne plus particulièrement l'association Forez Tourisme dont les actions sont essentiellement orientées vers le marketing touristique et la commercialisation de produits touristiques en direction de public cible.

Gérard ESCALES précise qu'il faut également renforcer notre promotion touristique en direction des habitants et des élus du territoire pour en faire de véritables ambassadeurs de la destination.

AXE 5 : accompagner les acteurs publics et privés dans un processus de professionnalisation

Gérard ESCALES précise qu'il faut que chaque acteur touristique soit un véritable ambassadeur touristique de son territoire.

Gabriel VIVIEN précise que toutes ces préconisations ne pourront pas être reprises dans le CDDRA ; les choix stratégiques se sont en l'état articulés autour 2 fiches actions :

- Fiche n°1 : « Soutien à l'équipement touristique de sites et itinéraires » et « Structuration de l'offre pour un écotourisme de référence » (avec notamment la structuration de l'activité randonnée) : 800 000.00€ de fonds régionaux mobilisables
- Fiche n°2 : « Soutien de l'offre d'hébergement marchand pour l'accueil de tourisme d'agrément » et « Développer un marketing efficace » (dont une aide dégressive sur 3 ans à l'association Forez Tourisme) : 640 000.00€ de fonds régionaux mobilisables

Monsieur le Président s'interroge sur la possibilité de mobiliser d'autres fonds régionaux pour des projets plus importants.

Gabriel VIVIEN précise que la Région pourra continuer à mobiliser des lignes budgétaires de droit commun sur des projets bien spécifiques en sus des fonds mentionnés ci-dessus.

Gabriel VIVIEN précise que les EPCI devront identifier des projets touristiques émergents sur leur périmètre et éligible aux fonds régionaux, notamment par la mise en place de fonds de concours.

Monsieur le Président confirme que cela pourrait être un engagement de trois parties, les Pays du Forez, les EPCI et les communes concernées.

Monsieur le Président remercie Gabriel VIVIEN et Peggy JIMENEZ pour la qualité de leur intervention et la mise en perspective du développement touristique à l'échelle des Pays du Forez sur les 6 prochaines années.

✓ **Questions diverses**

En l'absence d'autres questions et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Monsieur le Président à 20h30.

Fait à Saint-Galmier le 26/12/2011.

Le Président,

Claude GIRAUD